

COMMISSION PROXIMITE ET CADRE DE VIE

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 25 novembre 2015 à 17 heures
dans le Petit Salon de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

Mission Animation des Jardins et Agriculture Urbaine

1. Evolution du dispositif des Jardins Familiaux

Cellule de gestion Relations usagers, qualité et citoyenne

2. Budget participatif

Divers

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Sébastien KOENIG, Adjoint au Maire.

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, membre titulaire
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, membre suppléant
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Conseiller Délégué

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Jean-Louis LECOCQ, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale, membre titulaire
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre suppléant
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint chargé de Quartiers, membre suppléant
- Madame Bérengère THOMAS, Conseillère Municipale, membre suppléant
- Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale, membre suppléant

- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre titulaire
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, membre titulaire
- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe chargée de Quartiers, membre suppléant
- Madame Selima SAADI, Adjointe chargée de Quartiers, membre suppléant

Etaient également présents :

- Monsieur Michel KOENIG, Pôle Parc, Jardins et Espaces Naturels
 - Monsieur Charles-Yvonnick SOUCAT, Mission Animation des jardins et agriculture urbaine
 - Monsieur Sébastien MARQUETON, Pôle Parc, Jardins et Espaces Naturels
 - M. Bruno MUSCAT, Mission Animation des jardins et agriculture urbaine
 - Madame Christine GOLDSTEIN, Service Citoyenneté et Démocratie Participative
 - Monsieur Alain GENOT, Pôle Relations usagers, qualité et citoyenneté
-

Monsieur Sébastien KOENIG, Président, ouvre la séance à 17 heures.

1^{er} Point : Evolution du dispositif des jardins familiaux

Mme Béatrice AGAMENNONE rappelle que l'évolution du dispositif des jardins familiaux est dans les esprits depuis 1 an ½ au moins. En effet, les jardins familiaux ont connu un fort accroissement en quelques années, passant de 372 lots en 2007 à 828 lots en 2015, avec dans le même temps une demande qui reste très importante : près de 500 personnes sont inscrites sur liste d'attente en 2015.

Ces jardins sont des lieux de détente, mais gardent une très importante fonction vivrière, notamment dans certains quartiers comme Borny ou Metz-Nord.

Les jardins familiaux accumulent aujourd'hui un certain nombre de problèmes qui rendent nécessaire une évolution du dispositif :

- Il n'y a pas forcément d'adéquation entre les besoins de jardin et la localisation des jardins. Ainsi, 12% seulement des locataires de jardins familiaux ont un jardin à moins de 300 m de leur domicile, alors que 47% d'entre eux se trouvent à cette distance d'un site de jardins.
- Les locataires souhaitent transmettre leur jardin à leur descendant, alors que ce n'est pas explicité dans le règlement actuel, ce qui encourage, dans la pratique, à le transgresser,
- le règlement n'est pas bien appliqué et certains locataires ont bénéficié de passe-droits,
- certains jardins sont attribués mais ne sont pas entretenus,
- des loyers restent impayés,
- le prix des loyers est faible, très en dessous de la moyenne nationale, ce qui entraîne un certain laxisme de la part des locataires,
- les lots actuels de jardin sont pour la plupart de conception ancienne, avec des surfaces importantes (la surface moyenne des jardins à Metz est de 270 m²), ce qui peut être source de difficultés d'entretien pour les jardiniers. .

Une réorientation est donc souhaitée dans la gestion du dispositif des jardins familiaux :

Réduction des investissements grâce à une conception adaptée :

- création de parcelles plus petites et de tailles diversifiées,
- conception d'aménagements moins coûteux (parking) ou en plusieurs phases (accessibilité PMR, ...).

Réduction des coûts de fonctionnement et augmentation des recettes par un certain nombre de dispositifs :

- mise en place d'un loyer pour les abris fournis par la Ville,
- création de jardins groupés, avec des abris également groupés,
- responsabilisation des locataires par l'augmentation des loyers, en se basant sur les moyens constatés au niveau national : évolution vers un loyer annuel moyen de 100 € pour un jardin de 200 m² avec abris, hors charges,
- évolution des loyers sur 2 ans,
- tarifs modulés en fonction des revenus (indexation sur le quotient familial),
- mise en place de facilités de paiement (mensualisation ou étalement),
- paiement des loyers en début d'année et non plus en fin d'année,
- mise en place d'un dépôt de garantie,
- mise en place du prélèvement automatique,

Mise en application stricte du règlement :

- courrier en cas de non entretien, avec suivi et reprise rapide du jardin le cas échéant,
- demande et vérification de pièces administratives, contrôles sur site pour éviter les sous-locations,
- retrait des jardins aux locataires qui, par ailleurs, ont déjà accès à un jardin (cultivable et de plus de 50 m²).

Modification du règlement de manière à accroître la qualité des jardins et leur agrément pour les locataires :

- possibilité pour les locataires de demander une mutation (demande de changement de jardin),
- construction possible des abris par les locataires, en respectant un cahier des charges et le code de l'urbanisme,
- interdiction des pesticides,
- incitation à la mise en place de composteurs,
- mise en place de la fonction de "référént de site": un jardinier devient intermédiaire entre la Ville et les jardiniers d'un site et bénéficie en retour d'une rabais de 50% sur le loyer annuel,
- mise en place d'animations et de moments pédagogiques, autour de l'agriculture biologique, dans le but de renforcer le lien social et la convivialité au sein des sites de jardins.

Création de nouveaux jardins et sites de jardins :

L'objectif est la création de 50 nouveaux lots de jardins par an (en réduisant les coûts d'investissement), pour moitié en création pure et pour moitié par redécoupage de grands lots existants au moment de leur libération.

Remise à niveau du parc existant de jardins familiaux :

- remise en état des accès,
- rénovation des systèmes de clôture
- travail sur le raccordement des sites au quartier et à la ville
- les sites prioritaires sont notamment Théodore de Gargan (Patrotte), Houblonnière (Metz-Nord) et Metman (Borny).

Mme Béatrice AGAMENNONE souligne que dans le projet de délibération, l'aspect financier est important et que l'augmentation des tarifs de location se veut un facteur de sensibilisation des locataires à la valeur d'un jardin et à la nécessité de respecter le règlement.

Monsieur Patrice N'ZIHOU demande où vont se situer les nouveaux sites de jardins familiaux créés dans les prochaines années.

Monsieur Charles-Yvonnick SOUCAT indique les nouveaux sites pour les prochaines années : route de Thionville et rue Théodore de Gargan (Patrotte - Metz-Nord), route de Woippy (Devant-les-Ponts), rue du Faubourg et rue de la Vachotte (Magny), rue des Pins (Vallières), et à Bellecroix, le lieu restant à déterminer.

Monsieur Guy CAMBIANICA fait part du constat d'une utilisation abusive des pelouses autour des jardins familiaux de la rue de Berne à Bellecroix par des véhicules motorisés, notamment voitures, et propose la mise en place de systèmes de contrôle d'accès.

Mme Béatrice AGAMENNONE indique qu'un des problèmes récurrent est celui de l'accès à l'eau dans les jardins familiaux. Un des objectifs d'évolution du dispositif est la modernisation de l'accès à l'eau et la diminution des consommations, notamment par la mise en place de systèmes écologiques de pompage par éolienne et mise en place de citernes collectives.

Monsieur Sébastien KOENIG propose qu'une carte des sites de jardins familiaux soit diffusée lors du conseil municipal, avec les sites existants et les sites en développement.

Monsieur Guy CAMBIANICA suggère de faire intervenir TCRM-Blida sur la question de la conception des abris de jardin fournis par la ville, dans un souci d'économie.

Monsieur Charles-Yvonnick SOUCAT indique que l'objectif est de proposer des spécificités en matière d'abris selon les sites, qui ne sont pas tous dans le même contexte paysager, et qu'effectivement une recherche architecturale soit envisagée pour les sites les plus sensibles.

Avis favorable de la Commission
Proposition de rapporteur : Mme Béatrice AGAMENNONE

2^{ème} Point : Budget participatif

Monsieur SCUDERI rappelle que 57 propositions réalisables ont été retenues par les habitants pour un montant prévisionnel de 951 095 euros. Le budget participatif est un dispositif qui fait aujourd'hui l'unanimité.

Monsieur SCUDERI précise que le budget participatif ne doit financer que les opérations proposées et retenues par les habitants. Le reliquat éventuel permet un lissage d'une année sur l'autre dans la mesure où toutes les opérations ne sont pas forcément mandatées la même année.

Avis favorable de la Commission

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18 heures.

Le Président de la Commission,
Adjoint au Maire,


Sébastien KOENIG